



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

N°21 - JANVIER 2017

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

Régis BONVALOT

03 84 70 37 11— 06 78 94 44 51

Marie LONDE

03 84 70 33 92—06 37 31 86 92

Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

Photo titre : Manon Véquaud

photo bas de page : Marie Arbelot



DU BONHEUR ET RIEN D'AUTRE....

La galette de début janvier nous a permis d'accueillir de nouveaux habitants et à l'occasion de cette nouvelle année, avec mes collègues du Conseil municipal, je vous souhaite à tous, à la manière du poète Paul Eluard, du bonheur et rien d'autre.

L'année 2016 a été marquée par des guerres dans lesquelles notre pays est impliqué, par la violence meurtrière des attentats, par des difficultés dans la vie quotidienne pour nombre d'entre nous. Que 2017 nous apporte plus de confiance en l'avenir et de paix !

Je tiens à souligner la solidarité dont ont fait preuve les habitants de notre commune, suite à l'incendie qui a ravagé une maison. Je tiens aussi à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans des travaux pour améliorer notre patrimoine et notre environnement.

Les services publics : écoles, crèche, transports, poste, santé, sont essentiels pour un petit village comme le nôtre. Ils garantissent l'égalité de tous, et nous protègent des risques de l'isolement. Nous avons obtenu pour notre commune en 2016 des avancées dans les domaines des transports, nous serons amenés en 2017 à défendre l'hôpital Pasteur.

Notre village compte cette année 128 habitants, avec 4 naissances en 2016 et près de 30 % de jeunes de moins de 18 ans. Nous sommes donc attentifs au développement de nos établissements scolaires, à l'accueil de qualité offert à nos enfants à la crèche La Nounourserie.

La commune après avoir consulté les habitants en 2016 va poursuivre les travaux d'accessibilité engagés, organiser la 4ème Fête de la musique en juin, mettre en place un site internet, améliorer encore le fleurissement, lancer la réfection du toit de La Chapoutote, renforcer son engagement pour une gestion durable de la forêt avec la mise en place d'un contrat natura 2000. Le conseil municipal travaillera sur les nouveaux projets et veillera à faciliter les démarches de chacun. Enfin nous favoriserons les moments de rencontre qui créent du lien entre les habitants.

Laurence BERNIER, Maire

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 25 novembre 2016

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL et Manon VEQUAUD. Excusée : Anne-Laure MIANCIEN, pouvoir donné à Laurence Bernier — **Secrétaire** : Valérie Misir



FORET/ONF

Bilan reprise des plants

Un comptage a été effectué par M. Jacques de l'ONF sur les semis effectués.

Sur 600 plants, 400 ont été vérifiés et il a été constaté une reprise de 92 % des semis.

Zone Natura 2000 (modification des parcelles protégées)

Fin 2015, le conseil municipal avait délibéré pour s'engager dans la démarche de souscription d'un contrat forestier Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents. La parcelle envisagée pour le contrat d'îlot se trouvant à proximité d'un chemin de St Jacques de Compostelle, le contrat n'avait pu être mis en place, le chemin devant être dégagé en cas de besoin sur 30 m de chaque côté.

Il s'agit donc de renouveler notre engagement pour des actions portant sur les parcelles cadastrales AC7, AC9 à AC11 et AC14 à AC17.

La commune s'engage donc, à ne pratiquer aucune intervention sylvicole pendant 30 ans :

- sur une surface d'environ 1,8ha formant un îlot situé sur la parcelle n° 26 (parcelle cadastrale AC7) incluant les arbres désignés et l'espace interstitiel, qui comprend le fond et les autres arbres non marqués.


- sur les arbres désignés pour le contrat forestiers « arbres disséminés » et situés sur les parcelles n° 1, 2, 28 et 30 à 33 (respectivement les parcelles cadastrales AC9, AC10, AC11 et AC14 à AC17).

Pour cette perte d'exploitation, le contrat ouvre droit à une compensation financière :

- pour l'installation de l'îlot : la contractualisation est plafonnée à un montant de 4000 €/ha

- l'indemnisation pour les arbres disséminés est plafonnée à 2000 €/ha.

- la conception, la fabrication et la pose du panneau sont finançables, avec un plafond d'aide de 2000 € par panneau.

 **Le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de la gestion des zones décrites et appartenant au site Natura 2000, approuve le projet de contrat Natura 2000 et son plan de financement global, s'engage à respecter les engagements pendant une durée de 30 ans et donne pouvoir à Mme la Maire pour engager toute démarche et signer le contrat et les conventions nécessaires.**

Affouage

Les affouagistes avaient à se faire connaître auprès de la mairie avant le 31 octobre 2016. Une seule personne s'est inscrite, pour la parcelle derrière le Moulin et sera mise en contact avec M. Jacques, agent patrimonial de l'ONF. Pour mémoire, la délivrance de l'affouage se fait à 5 € le stère.

UNE JOURNEE DE FORMATION SUR LA SYLVICULTURE IRRÉGULIERE dans les forêts communales



Notre commune a accueilli une journée de formation sur la sylviculture irrégulière, journée placée sous le signe d'une gestion durable de la forêt.

Organisée par Jura Nature Environnement, avec le concours de la région, cette journée a permis de recueillir les expériences de différents partenaires : élu, ONF, Sivom du massif de la Serre. Plus de 30 participants, le matin, au caveau et l'après-midi dans les forêts de Frasne les Meulières et d'Offlanges.

VOS DEMARCHES

Sortie du territoire national des mineurs

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans représentant légal doit avoir sur lui une autorisation de sortie du territoire, remplie par un titulaire de l'autorité parentale ainsi qu'une copie de la carte d'identité de ce titulaire.

Document disponible sur www.service-public.fr ou en mairie.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 25 novembre 2016

ÉCOLES

Marie Londe présente le compte rendu du dernier Conseil d'école du RPI du Mont Guérin qui s'est réuni le 18 octobre 2016.

Le RPI accueille aujourd'hui 133 enfants. A la rentrée 2017, il comptera 126 enfants. Les effectifs baissent légèrement, il pourrait y avoir une fermeture de classe (à Montmirey le Château).



Transports

L'école de Moissey n'a plus de soucis depuis la fin des divers travaux. L'école de Montmirey-le-château a dû modifier ses horaires dès la rentrée (allongement de la matinée) pour s'adapter aux horaires des bus, et un temps de garderie de 20 minutes le soir est effectué par un employé de la CCNOJ. La salle de la mairie est disponible lorsque la météo sera mauvaise. L'école de Montmirey-la-ville est dépendante des arrivées des 2 bus effectuant le circuit, les enfants attendent donc à la fin de chaque demi-journée de classe entre 15 à 25 minutes. La surveillance est assurée par les employés de la CCNOJ. De nombreuses demandes ont été effectuées par les parents pour faire modifier ces horaires.

Exercices de sécurité

A l'école de Moissey, les enfants ont réalisé un exercice de type intrusion. Un signal a été mis en place pour signifier aux enfants qu'ils devaient rapidement et calmement se mettre en sécurité à l'intérieur de l'école. L'exercice a été réalisé avec beaucoup de sérieux, Les élèves ont reparlé de la situation et ont été avertis qu'en cas de vrais risques, ils devraient rester à l'école : leurs parents ne pourraient pas venir les chercher. Les écoles de Montmirey-le-château et Montmirey-la-ville ont réalisé leurs exercices incendie.

Travaux

Les écoles de Moissey, Montmirey-la-Ville et Montmirey-le-Château ont eu réponse à leurs demandes en matière d'équipement. Quelques travaux sont demandés.

Projets de classe

Ecole de Moissey : classe de nature à Orgelet, base nautique de Bellecin du 29 mai au 2 juin. De nombreuses activités seront proposées : accrobranche, spéléologie, canoë, paddle, tir à l'arc, orientation, optimist, VTT. Les familles ont eu une première information lors de la réunion de rentrée. Les parents sont d'accord pour la mise en place de ce séjour. Une réunion d'information avec plan de financement et présentation du centre a eu lieu en novembre. Le coût est de 260 euros par enfant. L'amicale des parents d'élèves financent le trajet à la hauteur de 800 euros. Les mairies seront sollicitées. La Coopérative scolaire participera ; elle a fait un bénéfice d'environ 1500 euros lors de l'opération jus de



pommes. Le conseil départemental ne subventionne plus les séjours (autrefois 25%). La Communauté de Communes est sollicitée également : en fonction des fonds lors de sa dissolution.

Les séances de piscine ont repris pour les élèves de l'école de Montmirey-le-château et Montmirey-la-ville.

L'ancienne imprimante de la mairie de Frasne, (pas de scanner) a été donnée au RPI du Mont Guérin et mise à disposition de la classe de CP

Fonctionnement NAP et périscolaire

Grâce à l'intervention de Anne-Laure Miancien , conseillère municipale, le fonctionnement des NAP a pu être modifié, permettant d'accueillir les enfants en occasionnel pour ceux qui ne peuvent s'inscrire sur une période.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 25 novembre 2016



DECISION MODIFICATIVE (articles budgétaires de 2010)

La trésorière du Grand Dole nous demande d'adopter une décision modificative concernant un titre émis en 2010. Un montant de 5578,30 € a été imputé de façon erronée au compte 1318 subvention d'équipement transférable au lieu du compte 1328 subvention d'équipement non transférable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régulariser en mandatant la somme de 5578,30 € au compte 1318 et d'émettre un titre en inscrivant les crédits au compte 1328.

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE EN 2017

L'école de Moissey a sollicité une subvention de la commune pour l'organisation de sa classe de découverte sur le site sportif de Bellecin. Les élèves auront l'occasion de pratiquer des activités nautiques avec embarcation (optimist, canoë, paddle), mais aussi tir à l'arc, course d'orientation, VTT, escalade, swing golf...

L'amicale des parents d'élèves finance le déplacement. Elle vient de verser 400 € par classe, soit 800 € pour l'école de Moissey. La coopérative scolaire prend en charge une partie des frais. Le reste étant à la charge des parents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 50 € par enfant de la commune de Frasne-les-Meuilières participant à la classe de découverte en 2017, soit la somme de 200 € pour 4 enfants, et prend note que l'aide communale accordée sera déduite de la participation financière revenant à chaque famille de la commune.



COMPTE RENDU REUNION DU CCAS DU 7 NOVEMBRE 2016

Valérie Misir fait un compte rendu de la dernière réunion du CCAS.

- la plantation de l'arbre des naissances est organisée le Dimanche 27 novembre à 11h au terrain communal pour les 4 enfants nés en 2016 : Jade Perrot, Abbygaëlle Gohlke, Charles et Marius Manteau. Ce sera un poirier. (achat et trou effectué par A. Lenain – Une plaque provisoire sera posée en attendant le printemps. La plaque en bois sera réalisée par M. Véquaud).

- la distribution des colis aux personnes âgées a lieu Samedi 17 décembre à 15h00. Il y aura 8 colis. (Mme Blanc, M. et Mme Lafoy, Mme Belard, M. et Mme Blanchon, M. Foucheyrand et Mme Chevailer). Les colis seront commandés à La Mauvaise Herbe à Montmirey-le-Château et à la Coopérative fruitière de Chevigny.

EAU

Suite à la présentation par Régis Bonvalot du rapport du Syndicat des eaux sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, le conseil municipal prend acte du rapport du SIEAnc.

ORDURES MENAGERES

Malgré le vote de 10 conseils municipaux du Grand Dole pour le passage à la redevance incitative, le Conseil d'agglomération a décidé, pour l'année à venir, le maintien du système de taxe, calculée sur la base des impôts fonciers bâtis ce qui génère chaque année un excédent par rapport au coût réel du service facturé par le SICTOM. Cette question de la redevance incitative, permettant une réduction des déchets et aussi des factures reviendra sûrement en débat...

CONSIGNES DE TRI

Les consignes de tri ont changé par rapport au bac bleu. Sont maintenant autorisés le dépôt des pots de yaourts et tous plastiques. (voir page 5)

Par contre, il est rappelé que le brûlage des déchets ménagers dans les jardins et notamment des plastiques est strictement interdit, car source de pollution importante et de danger pour la santé.

RAPPEL : avec votre carte, vous bénéficiez de 26 passages gratuits en déchèterie.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Depuis le 3 octobre 2016, vous pouvez déposer tous vos emballages dans votre bac couvercle jaune ou bleu. La nouveauté : tous les emballages plastiques vont dans ce bac pour être recyclés et/ou valorisés.

Auparavant, seuls les bouteilles, flacons et sacs en plastique pouvaient être déposés dans le bac couvercle jaune ou bleu avec les emballages en métal et en carton. Maintenant les autres emballages plastiques comme les pots de crème, les barquettes polystyrènes, pots de yaourt, fromage blanc, barquettes de viande, sont déposés dans le bac couvercle jaune ou bleu.

POUR VOUS AIDER

- c'est un emballage ? Déposez le dans le bac de tri !
- inutile de le laver, il suffit de bien le vider
- déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac)

4 CATÉGORIES D'EMBALLAGES RECYCLABLES DANS LE BAC COUVERCLE JAUNE OU BLEU

ALUMINIUM, ACIER

Aérosols, boîtes de conserve, canettes...



POLYSTYRÈNE

Barquettes de viande



EN VRAC !
PAS DANS UN SAC,
DIRECT DANS
LE BAC !



CARTONNETTES

Briques alimentaires, boîtes à oeufs, boîte de soupe...



PLASTIQUES

Bouteilles, flacons, (avec leurs bouchons vissés dessus), pots et barquettes, Sacs et films en plastique.



EXEMPLES D'EMBALLAGES PLASTIQUES À TRIER

	LES POTS Exemple : couvercles et opercules de :	LES TUBES Exemple : Les tubes rigides et souples de :	LES BOITES Exemple : les boîtes plastique et polystyrène de :	LES BLISTERS Exemple : les blisters d'emballages de :	LES FILETS Exemple : Les filets de :
	<ul style="list-style-type: none"> • Yaourt • Fromage, Crème • Crème • Miel et Bonbons • Godets et pots de fleurs <p>LES POTS DE COSMÉTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crème de soin du corps • Palettes et boitiers de maquillage 	<ul style="list-style-type: none"> • Sauce tomate • Mayonnaise • Lait concentré • Dentifrice • Crème de soin 	<ul style="list-style-type: none"> • D'œufs • Bonbons • Cacao en poudre • Glace, sorbet • Boitier CD • Coton tige • Lessive +la dosette 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ampoules • Cartouches d'encre • Piles • Clé USB... • Plaquettes de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> • Légumes • Fruits • LES SACS réutilisables • STICS Colle, Labello • CINTRES Tout en plastique
	<p>LES SACHETS Exemple : les sachets avec bouchons et zip de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café & Céréales • Biscuits, bonbons, Chips • Pâtes/ riz • Sucre • Légumes secs et surgelés • Pâte à tarte 	<p>LES RECHARGES Exemple : les recharges avec bouchons et zip de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savon • lessive <p>Berlingots</p> <ul style="list-style-type: none"> • Javel • Savon • Mir • Assouplissant 		<p>LES BARQUETTES Exemple : les barquettes plastique et polystyrène de :</p> <p>Viande, charcuterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lardons... • Crudités, salades • Plats préparés, traiteur • Légumes, fruits • Pâtisserie, viennoiseries • Biscuits (alvéoles) <p>EMBALLAGES PAPIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fromage, charcuterie, viande 	

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 D		29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 L		30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 M		31 V		31 M		31 L	31 J		31 M		31 D

Plantations de fin d'année

Plusieurs journées de plantation ont eu lieu en novembre avec une belle participation de la commission Espaces verts/fleurissement., notamment Manon et Colette Véquaud, Irène Romanet, Dominique Chapin et Bruno Richard.

Les chrysanthèmes ont été achetées à un prix modique au Cercle des amateurs de chrysanthèmes, à Pointre et que son Président, Didier BERNARD, outre ses précieux conseils a mis à notre disposition les cascades retombantes du rond-point ainsi que les pyramides du monument aux morts. Nous l'en remercions chaleureusement.

Mme la Maire et plusieurs membres de la commission ont participé à l'assemblée générale le 18 novembre et rejoint cette association. *site : <http://cerclledesamateurs de chrysanthemes.fr>*



Rendez-vous au printemps pour les prochaines plantations.



PAULETTE NOUS A QUITTES

Figure de Frasnè les Meulières, Paulette Lanaud, habitait Grande rue . Elle avait déménagé pour la région de Beaune, près de ses enfants où elle est décédée en ce mois de décembre 2016 à l'âge de 90 ans. Chacun se souvient de ses poèmes ; les fleurs étaient un de ses thèmes de prédilection. Une cérémonie a eu lieu le 20 décembre à Moissey, et nos pensées affectueuses transmises à la famille.



EDF—TARIFICATION HEURES PLEINES/ HEURES CREUSES

Du 18 au 22 novembre dernier, des problèmes de basculement en heures creuses ont eu lieu sur la majeure partie du village, (toutes les habitations hormis celles situées rue du guidon et chemin du poirier rond).

De ce fait la consommation électrique de cette période a été facturée intégralement en heures pleines.

EDF peut prendre en charge le surcoût, pour cela une demande doit être faite par téléphone au numéro suivant :

09 69 32 15 15.



Le **CRIC**, association culturelle a organisé un de ses spectacles du Calendrier de l'AVANT, le 23 décembre 2016 à Frasnè les Meulières. Des contes norvégiens revisités par François Chapuis, avec la complicité de Sylvie Lemarchand, de leur fils Samy et l'accompagnement musical d'Olga Londe et Myriam Lacroix.

OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES DE CHIENS de catégorie 1 et 2.

En novembre, un veau nouveau né a été retrouvé mort à Frasnè dans un champ. Après autopsie effectuée par le propriétaire, celui-ci aurait été tué par un chien.

obligation de déclaration

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux.

Les propriétaires de chiens de catégorie I et II doivent être titulaires depuis le 31 décembre 2009 d'un "permis de détenir" ce type d'animal nécessitant une évaluation comportementale du chien.

Une inscription en mairie doit être effectuée. Les formulaires y sont disponibles.

Rapport du commissaire enquêteur sur la demande de renouvellement de la carrière de Moissey

Le commissaire chargé de mener l'enquête publique a rendu un avis favorable à la demande de renouvellement de la carrière de Moissey, assorti de quelques remarques.

A noter qu'une erreur figure dans ce rapport, page 38 : le récapitulatif des avis des communes mentionne un avis favorable de la commune de Frasnè les Meulières, alors que 3 pages plus loin figure la délibération précisant en capitales l'avis défavorable.

Un courrier sera adressé pour rectification.

Par ailleurs il semble que des courriers d'habitants de notre commune ne soient pas mentionnés dans ce rapport qui fait par ailleurs un point précis de tous les avis transmis. Le rapport du Commissaire enquêteur peut être consulté en mairie.

Remise en état des anciens WC

Après la réfection de leur toit, les toilettes du jardin de la mairie ont été nettoyées et deux nouvelles portes installées. Merci à Roger Chatillon, Joël Comte et Daniel Pradel, bénévoles pour ces travaux.



Le CONSEIL MUNICIPAL

se réunira

VENDREDI 27 JANVIER 2017

à 20h30 en mairie

Toutes les séances sont
ouvertes au public.

TRANSPORTS

NOUVEAUX HORAIRES DE BUS POUR LE RPI DU MONT GUERIN

Suite à de nombreuses remarques, une étude a été menée par le service transports du Conseil départemental afin d'améliorer le transport des enfants scolarisés au RPI du Mont Guérin.



A compter du **lundi 9 janvier 2017**, les horaires des écoles et des transports sont modifiés. **Horaires des bus au départ de Frasne** : 8h33 et 13h28 — Retour 12h17 et 16h27.

Les horaires des 3 écoles de Moisse, Montmirey-la-Ville et Montmirey-le-Château sont donc les suivants : **8h55 - 11h55 / 13h50 - 16h05**. Ils ont été validés par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Les enfants sont gardés dans le bus par l'accompagnatrice jusqu'à leur accueil par les enseignants à 8h45 le matin et 13h40 l'après midi.

BUS POUR DOLE ET TRANSPORT A LA DEMANDE

Le système de transport du Grand Dole a été revu. Tous les bus (y compris scolaires) sont accessibles à tous. Suite à nos interventions, les retours sur Frasne en transport à la demande sont plus nombreux, mais la plupart ne fonctionnent qu'en semaine et période scolaires. Voici les horaires pour 2017. Des guides sont disponibles en mairie ou sur www.reseau-tgd.fr



Un poirier a été planté le 27 novembre, pour les naissances de l'année 2016. En 2017, ce sera sans doute au printemps pour bénéficier d'un temps plus clément.

MERCI !

Michelle Lachiche et Pascal Zerbini tiennent à remercier chaleureusement les habitants de Frasne les Meulières qui leur ont, chacun à leur manière, témoigné une belle solidarité lors de l'incendie de leur maison le 1er décembre 2016.

Départs de Frasne :

7h18 — arrivée gare routière Dole 7h35

8h15 - arrivée gare routière Dole 8h45

8h 57— bus à la demande (plusieurs arrêts)

13h57 - bus à la demande— plusieurs arrêts

Retours

11h au Théâtre, arrivée 11h35 Frasne

12h15 au théâtre, arrivée 12h50 Frasne

15h55 au Théâtre, arrivée 16h30 Frasne

17h15 au théâtre, arrivée 17h52 Frasne

18h05 au théâtre, arrivée 18h40 Frasne

18h20 gare routière, arrivée 18h54 Frasne

FUEL

Plusieurs dates seront proposées pour les commandes de fuel de l'année 2017, en mars, juin et octobre. Les commandes seront ajustées en fonction des demandes. A noter qu'à partir de 5000 litres, on peut obtenir des prix intéressants.

La mairie ayant à passer une commande d'ici fin janvier, les personnes intéressées par une commande groupée voudront bien se faire connaître **au 03 84 70 22 20** ou par mail **ccjdfrasne39@wanadoo.fr**



Samedi 17 décembre 2016, Laurence Bernier, maire et des membres du CCAS : Cécile Diet, Valérie Misir et Marie Londe accompagnés d'enfants ont fait la distribution de colis de Noël à 8 personnes du village de plus de 70 ans. Les doyens de la commune sont Marcelle Blanc, 93 ans, et Gabriel Lafoy, 92 ans.